

Jeudi 21 février 2013

Communiqué de presse

**Christophe Borgel, Secrétaire national aux élections
Adeline Hazan, Secrétaire nationale aux droits des femmes**

**Adoption du scrutin binominal pour les conseillers départementaux : un pas de plus vers la
parité**

L'Assemblée nationale a adopté dans la soirée du mercredi 20 février l'article de loi instituant l'élection des conseillers départementaux au scrutin binominal.

Le Parti socialiste salue une avancée majeure en faveur de la parité.

A travers l'élection d'un binôme femme/homme dans chaque canton, la parité sera enfin atteinte dans le seul échelon de collectivité locale où elle ne l'était pas.

Le taux actuel d'élues au sein des conseils généraux est de 13,5%.

Une fois de plus, c'est grâce à la gauche que la place des femmes dans la vie politique de notre pays va connaître une nouvelle avancée.

L'apparition du scrutin binominal conduit arithmétiquement à un remodelage des cantons : ce remodelage était inévitable, et cela indépendamment du nouveau mode de scrutin.

Il va permettre de prendre en compte la réalité démographique de nos territoires et de respecter ainsi le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant le suffrage universel.

Rappelons que la carte actuelle des cantons date pour l'essentiel de 1801.

Ainsi, à l'inverse de la philosophie qui sous-tendait le projet de conseiller territorial de la droite, le nouveau mode de scrutin garantira la parité et l'ancrage de proximité des futurs conseillers départementaux.

C'est une avancée démocratique réelle, une modernisation de nos institutions qui s'ouvrent avec ce projet de loi.